

Le MR pourrait voter le nouveau statut du réseau de la Fédération

- Le MR revient sur sa décision de la semaine passée.
- Il pose ses conditions mais pourrait voter en faveur d'une importante réforme de l'enseignement officiel.
- Le parti plaide pour une refonte du décret "Titres et fonctions".

Écolo pose aussi ses conditions

Exigences. André-Pierre Puget et Défi devraient voter en faveur du décret qui scindera l'enseignement officiel, de l'administration générale de l'enseignement. Barbara Trachte, cheffe de file Écolo, pose quant à elle des conditions. Elle souhaite que le conseil d'administration soit moins politisé que ce qui est prévu actuellement. Sur les dix-huit administrateurs, neuf proviendront du monde politique. *"Mais ce quorum ne sera atteint que dans cinq ans. D'ici là, ce CA sera essentiellement politique. Or, ce réseau appartient aux profs, directions, parents et élèves. Nous voulons que ce soient eux qui le représentent. Nous appelons donc, chez Écolo, à une dépolitisation plus rapide et plus forte de ce futur conseil d'administration qui gèrera le réseau officiel."*

Et finalement, mercredi au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les libéraux diront sans doute "oui". La semaine dernière, le bureau politique du MR décidait de ne pas apporter son vote à un décret qui a pour objet de rendre indépendant de l'administration générale de l'enseignement le réseau officiel des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce réseau, appelé aussi réseau Wallonie-Bruxelles enseignement (WBE), est en train de mourir à petit feu. Dans le cadre du Pacte d'excellence, la ministre de l'Éducation Marie-Martine Schyns (CDH) souhaite l'inscrire au sein d'une structure indépendante de l'administration, à l'instar de ce qui existe en Flandre depuis 1989. Et cela, afin que ce réseau soit géré de manière plus souple et moins centralisée.

Le hic, c'est que cette réforme nécessite une majorité des deux tiers, et que le gouvernement PS-CDH a donc besoin des libéraux. Insatisfait du texte, le MR refusait cependant d'accorder son vote.

Ce lundi, le parti revient toutefois dans le jeu. Mais il pose trois nouvelles conditions qui, remplies, lui permettraient d'approuver un décret qu'il a toujours soutenu sur le fond.

Les trois conditions

"La première, explique à La Libre Olivier Chastel, le président du parti, est que ce décret ne soit plus couplé avec le décret qui revoit le pilotage général, c'est-à-dire la future gouvernance des écoles. Nous avons toujours dit que nous ne sommes pas d'accord

avec cette gouvernance qui ne rendra pas les écoles suffisamment autonomes. Si on désolidarise donc ces deux dossiers, nous pourrions voter le décret relatif au réseau officiel. PS et CDH pourraient alors ensuite, en majorité simple, voter la réforme de la gouvernance. Mais sans nous."

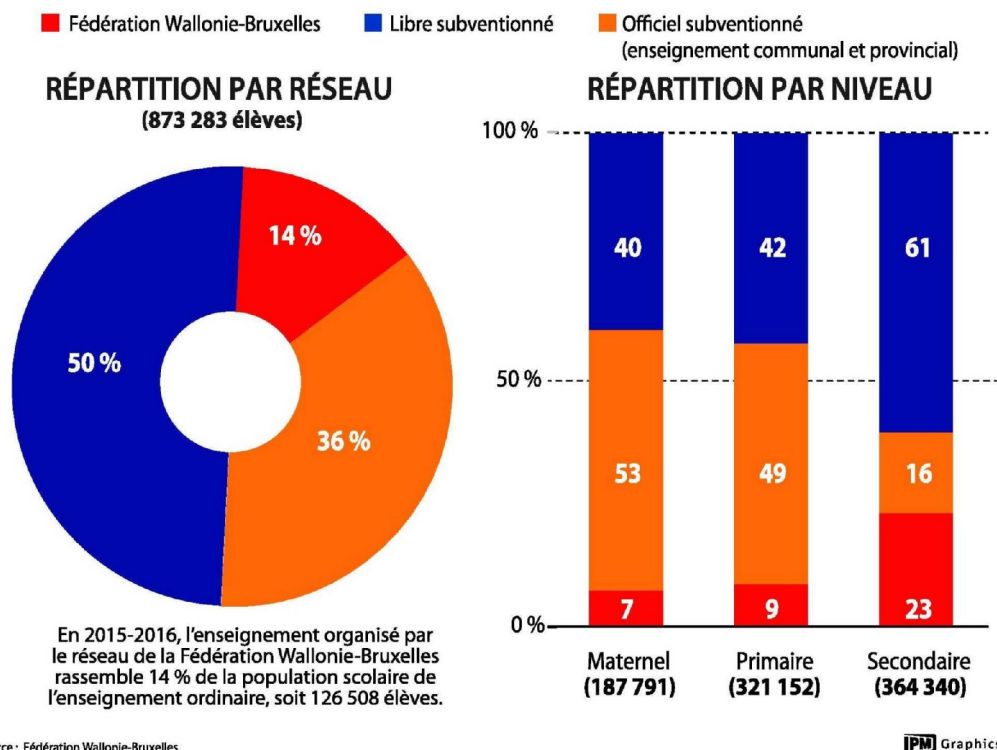
"La deuxième condition est de revoir encore le conseil d'administration du futur réseau officiel." Tel que prévu dans le texte en effet, son futur conseil d'administration sera doté de 18 membres, dont neuf viendront du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et neuf du monde de l'enseignement. Pour tisser davantage de liens entre les régions et l'enseignement, le MR souhaite que, parmi les membres "politiques", six membres représentent la Fédération, deux la Région wallonne et un la Région bruxelloise.

"Enfin, conclut Olivier Chastel, nous souhaitons encore revoir à la baisse la taille de la structure de ce futur réseau. J'ai reçu mandat de mon parti pour négocier ces trois points. Si nous sommes entendus sur chacun d'eux, nous pourrions voter le texte."

Quand le CDH devrait se présenter ouvert aux discussions, le PS sera sans doute plus réticent à revoir une nouvelle fois la taille de la nouvelle structure du réseau officiel, initialement composée de 600 personnes. Mais si un accord est trouvé d'ici mercredi, ce décret annoncerait un des changements les plus importants en matière d'enseignement votés durant cette législature.

BdO

RÉPARTITION PAR RÉSEAU ET PAR NIVEAU DE LA POPULATION SCOLAIRE DANS L'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE EN 2015-2016



“Revaloriser le métier d’enseignement, c’est aussi revoir le salaire”

Entretien Bosco d’Otreppe

D’ici quelques jours, le MR publiera son programme en matière d’enseignement sur une plateforme interactive. Les internautes, qu’ils soient ou non membres du parti, pourront y déposer des amendements. Olivier Chastel, président du MR, présente à *La Libre* les grandes lignes de ce programme. Sans encore clairement définir les chemins qui y mèneront, l’horizon de ce dernier comprendra la revalorisation des matières dites “de base” (le calcul, la lecture et l’écriture), l’autonomie des directions, la mise en avant de l’enseignement qualifiant (technique et professionnel), et le refinancement de l’enseignement supérieur.

Depuis que vous avez dit souhaiter faire un pas vers la régionalisation de l’enseignement qualifiant, les critiques pleuvent. On vous reproche notamment de vouloir ajouter une couche à la lasagne institutionnelle belge.

Arrêtons les raccourcis et soyons clairs. Nous préconisons qu’en marge du décret scindant le réseau officiel, de l’administration générale (voir ci-contre), nous réfléchissions au fait que le pouvoir organisateur de l’enseignement technique et professionnel soit organisé par les Régions. Point. Le pouvoir régulateur restera donc bien la Fédération Wallonie-Bruxelles. On ne peut donc pas parler de régionalisation de l’enseignement, ni craindre, comme je le lis, que les diplômes, les statuts ou

les barèmes des enseignants seront différents entre Bruxelles et la Wallonie.

Un décret qui a chahuté cette législature est le décret “Titres et fonctions” qui clarifie mais resserre aussi les conditions d’engagement d’un enseignant. Ce décret passe mal sur le terrain. Quel avenir comptez-vous lui réserver ?

On veut le revoir. Il a complexifié la vie des écoles et aggravé la pénurie de profs. Ce décret est invraisemblable.

Vous l’aviez pourtant voté.

Il avait été préparé par des spécialistes pendant vingt ans, qui étions-nous pour ne pas le voter. Mais dès le début de la législature, nous avons entendu les dégâts qu’il allait causer sur le terrain. Vous vous souviendrez que nous avons alors demandé de postposer d’un an son application, afin de le corriger. Notre proposition a alors été balayée par la majorité. Désormais, nous comptons donc l’assouplir sur le fond, mais simplifier aussi les démarches administratives que les directeurs doivent entreprendre à sa suite lorsqu’il s’agit d’engager un nouvel enseignant. Ces procédures sont lourdes et peu efficaces. Enfin, par rapport à la pénurie, nous comptons permettre de revaloriser la fonction d’enseignant, et mettre en place

“Je ne vois pas comment nous pourrions faire autrement que de modifier et de simplifier, voire d’abroger, le décret inscription.”

un tutorat pour accompagner les jeunes profs. Quand on voit le nombre qui quitte le métier dans les premières années, la pénurie ne m'étonne pas.

Revaloriser, cela veut dire augmenter les salaires ?

Revaloriser impose un raisonnement complet, en ce compris ce que nos enseignants gagnent.

Mais comment sortir de l'impasse du refinancement de l'enseignement, alors que la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas de capacité de prélever de nouveaux impôts ?

On doit trouver des solutions et des modes de financement alternatifs, notamment en ce qui concerne la gestion des bâtiments scolaires de l'enseignement officiel qui est catastrophique. Si l'on ne change pas notre modèle comme la Flandre l'a fait, à travers par exemple des partenariats public-privé, nous n'y arriverons pas.

Si vous montez dans une majorité, que ferez-vous du décret inscription ?

Pour le résoudre, je ne vois pas comment on pourrait faire autrement que de le modifier, voire de l'abroger. Notre philosophie est celle du libre choix laissé aux parents pour sélectionner l'école de

leur enfant. Dans une nouvelle mouture, plus simple que l'actuelle, nous pourrions maintenir quelques priorités, comme des priorités géographiques, liées à la présence d'un frère ou d'une sœur dans l'école, ou encore le fait qu'un des parents y enseigne. Je pense qu'il serait plus

simple alors de structurer les choses en deux temps. En fonction de ces quelques priorités, on attribue une place aux élèves. Et pour ceux qui ne rentrent pas dans ces priorités, on leur donne une seconde attribution.

Et cela permettrait-il, en plus de favoriser le libre choix, de lutter contre la ghettoïsation de certaines écoles ?

Une fois encore je fais confiance aux directions en les libérant de carcans rigides, tel l'actuel décret inscription.